



Assemblée générale

Distr. générale
7 janvier 2009
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est et dans le reste du territoire palestinien occupé

Lettre datée du 7 janvier 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la copie d'une lettre datée du 7 janvier 2009 émanant de Son Excellence Abdullah Ahmad Badawi, Premier Ministre de la Malaisie (voir annexe), dans laquelle il vous demande notamment d'intervenir personnellement auprès des membres du Conseil de sécurité pour exiger une cessation des hostilités et une stabilisation de la situation à Gaza. Le Premier Ministre vous demande également d'appuyer pleinement l'idée de la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale conformément à la résolution 377 (V) du 3 novembre 1950 intitulée « L'union pour le maintien de la paix » afin d'examiner la question et de prendre des mesures à cet égard.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Malaisie
(Signé) Hamidon Ali



**Annexe à la lettre datée du 7 janvier 2009 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Comme vous le savez, Monsieur le Président, la situation actuelle à Gaza est très grave. Il y a un risque réel de voir une crise humanitaire alarmante s'aggraver et mettre en péril des milliers de vies humaines et ce, en raison de l'usage disproportionné et excessif de la force militaire par Israël contre Gaza.

Pour éviter le pire, les membres du Conseil de sécurité doivent assumer la responsabilité primordiale qui leur incombe pour enrayer la violence et imposer un cessez-le-feu immédiat qui doit être respecté par toutes les parties au conflit. Seule une cessation complète des hostilités permettrait d'éviter une catastrophe totale à Gaza.

Je voudrais exhorter les membres du Conseil de sécurité à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour l'adoption de la résolution qui s'impose et qui doit notamment prévoir le déploiement immédiat d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies à Gaza, chargée de veiller au respect du cessez-le-feu et d'éviter le déclenchement de nouvelles hostilités.

En tant que Président de l'Assemblée générale, vous avez un rôle primordial à jouer. Je fais appel à votre intervention personnelle auprès des membres du Conseil de sécurité et des dirigeants des parties concernées pour exiger l'arrêt immédiat de la violence et le rétablissement de la stabilité à Gaza.

Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir appuyer pleinement l'idée de la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale conformément à la résolution 377 (V) en date du 3 novembre 1950 intitulée « L'union pour le maintien de la paix » afin d'examiner la gravité de la situation à Gaza. Cette session permettrait à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la paix et de la sécurité à Gaza.

Puis-je compter, Monsieur le Président, sur votre soutien constant pour trouver une solution pacifique et durable aux problèmes du Moyen-Orient.

(Signé) Abdullah Ahmad **Badawi**